

[Texte]

discussion that talks about trying to make choices between greater or lesser provinces that some might imagine are there.

First, I want you to know that I hear your message, that the question on Senate reform might very well be better asked elsewhere because that would be an important western issue. I will take your advice on that and do so.

If I were to seek out another area where I think there is a dominance of concern with respect to the question of Meech Lake and western Canada, it comes from those issues that centre around the distinct society clause. While I think you have answered it about as well as anyone might, I believe that when a question has raised as much expressed concern it is worth asking it the second time if for no other reason than to repeat the answer, because I think it needs to be repeated for Canadians.

How long, in your study, do you believe Quebec has been a distinct society? Since in your companion resolution you are making the suggestion that New Brunswick's Bill 88, the equality legislation for New Brunswick, should be included in the interpretative clause, I presume we could follow from that you would also believe that the distinct society clause ought to be an interpretative clause rather than a section of the preamble of a new constitutional accord. Finally, as the third dimension of the question, would you underscore again for us your belief that the distinct society clause reaffirms Canada's history and that it is not something that redirects and changes Canada in some fundamental and new way, to put us on the track of a new course with a new legal interpretation that would distinguish a province so separate that it operates under a different set of constitutional laws from the other nine provinces?

• 1240

Mr. McKenna: Those are important questions, and I will try to do them justice.

I am almost uncomfortable at being cast in the role of trying either to save Meech Lake or to defend it. If you want to know the truth, I do not think it is a particularly exciting constitutional document. After two and a half years of looking at it, I think we all know the warts and the flaws on it. I am not on a crusade to save Meech Lake at all; I am committed to trying to find national reconciliation, accommodation. That seems to involve Meech Lake right now, so I guess if the shoe fits then I have to wear it.

With respect to the distinct society clause, we in our province have not been troubled from day one with the distinct society clause in examining it. As Leader of the Opposition in New Brunswick, I never made the case that

[Traduction]

censée aboutir à des choix prônés par certains entre les grandes provinces et les petites provinces.

Sachez que je vous ai entendu et que, comme vous le dites, la question de la réforme du Sénat devrait peut-être effectivement être posée dans un autre forum, étant donné que cette question revêt une importance particulière pour les provinces de l'Ouest. Je compte donc suivre vos conseils sur ce point.

Mais en ce qui concerne l'Accord du lac Meech, ce qui préoccupe le plus les régions de l'Ouest, c'est tout ce qui a trait à la clause de la société distincte. Je pense que vous avez répondu à ces diverses préoccupations aussi bien qu'on peut le faire, mais je pense que la question mérite cependant d'être posée à nouveau même si le seul résultat de cet exercice est de faire entendre la réponse à nouveau.

Depuis combien de temps estimez-vous que le Québec constitue une société distincte? Puisque dans votre résolution d'accompagnement, vous proposez d'inclure dans la clause d'interprétation le projet de loi 88 du Nouveau-Brunswick, c'est-à-dire les mesures d'égalité envisagées par cette province, j'en conclus que, d'après vous, la clause de la société distincte devrait être considérée comme une clause d'interprétation et non pas figurer au préambule d'un nouvel accord constitutionnel. Enfin, et c'est le troisième volet de la question, pourriez-vous, encore une fois, nous affirmer que la clause de la société distincte ne fait que confirmer la réalité historique de notre pays, qu'elle n'aura pas pour effet de modifier le cours de notre histoire ou d'en changer les orientations essentielles. Je vous demande de confirmer que cette disposition ne nous expose pas à ce nouvelles interprétations qui chercheraient tellement à tenir compte de la situation particulière d'une province qu'on finirait par reconnaître à celle-ci un statut constitutionnel différent de celui des neuf autres.

M. McKenna: Il s'agit là de questions importantes et j'essaierai d'y répondre de manière satisfaisante.

C'est un peu gênant de se voir confier le rôle de défendre l'Accord du lac Meech. Je vous dis très franchement que ce document ne m'emballer pas particulièrement sur le plan constitutionnel. Après deux ans et demi d'étude, nous en connaissons tous les inconvénients. Je ne veux donc pas lancer une croisade en faveur du lac Meech mais j'aimerais que l'on puisse aboutir à une réconciliation nationale sur ce point, que nous puissions parvenir à un accommodement. Cela semble devoir passer par le lac Meech et donc je n'ai qu'à m'exécuter.

Concernant notre province, la clause de la société distincte ne semble pas avoir soulevé de problèmes particuliers. En tant que leader de l'opposition au Nouveau-Brunswick, je n'ai jamais dit que je m'opposais à